

Le parlement des enfants
28^{ème} édition sur le thème de la protection de
la biodiversité marine

PROPOSITION DE LOI

**visant à limiter les contenants et
emballages plastiques des produits vendus
en grandes surfaces**

dite

**“8 milliards de pas et 0 petit sac dans les
grandes surfaces”**

Réalisée par les élèves de la classe de 6^{ème}4 du
collège Gérard Philipe à Aubigny-sur-Nère, 1^{ère}
circonscription du Cher

Exposé des motifs

Tara Océans est un partenariat avec notre collège. Les classes de cinquième participent au projet P.A.L. (plastique à la loupe) qui est piloté par les scientifiques du projet Tara Océans. Ce sont des sciences participatives. Les élèves ramassent des détritiques pour les envoyer ensuite à l'association. Tara océans les analyse. Leur bateau navigue et récupère également des déchets.

Notre collège n'est pas situé sur le littoral mais des déchets comme ceux prélevés près de notre établissement sont retrouvés dans les mers et les océans. On observe donc que des ordures jetées loin des espaces marins finissent par y parvenir. On y retrouve aussi des déchets agricoles.

Les océans abritent la vie et la préservent. C'est pourquoi, il est important de préserver les poissons et les espèces marines. Ils sont essentiels à l'équilibre de notre planète et ont un rôle important contre le dérèglement climatique. Ils sont actuellement trop menacés par les activités humaines.

La pollution causée par le déversement des déchets dans l'eau a un impact sur la biodiversité marine. Certains animaux marins se nourrissent même de ces derniers ou y sont piégés et finissent par en mourir. A titre d'exemple, les tortues marines confondent les méduses avec des sacs plastiques et les ingèrent. On retrouve aussi des micro-plastiques en quantité très importante dans les mers et océans.

Il nous semble important de sensibiliser le plus de monde à la préservation des espaces marins car ils recouvrent plus de la moitié de la Terre et un habitant sur deux vit aujourd'hui sur le littoral.

Nous pensons qu'il est primordial de limiter l'usage des matériaux non biodégradables comme le plastique. De gros progrès ont déjà été faits en ce sens. Ainsi, les sacs jetables ne sont plus distribués dans les magasins gratuitement. La vaisselle à usage unique en plastique n'est plus utilisée dans les fast-foods. Les paillettes en plastique ont été interdites. Néanmoins nous pouvons encore plus limiter l'usage de ces polluants.

Nous remarquons souvent que notre poubelle jaune est trop pleine. Quasiment tous les produits vendus dans les grandes surfaces sont emballés voire sur-emballés avec des plastiques. Des efforts doivent être faits par les industriels de l'alimentation et les grandes surfaces. S'il y a moins d'emballages, moins de déchets plastiques se retrouveront dans les mers et océans et menaceront la biodiversité.

Ainsi, nous souhaiterions qu'une loi **“8 milliards de pas et 0 petit sac dans les grandes surfaces”** sur la limitation des contenants et emballages plastiques des produits vendus en grandes surfaces soit mise en place.

Article 1^{er}

Les produits sur-emballés doivent être limités au strict nécessaire.

Article 2

Les grandes surfaces doivent s'engager à remettre en place des consignes sur les liquides alimentaires et hygiéniques. Elles doivent également mettre en place plus de libre-service sur d'autres produits que l'alimentaire (ex produit vaisselle).

Article 3

Mise en place de contenants vendus par l'enseigne et réutilisables.

Article 4

Les grandes enseignes de magasin s'engagent à bonifier les clients engagés dans une démarche environnementale (pourcentage de réduction / bonus produits en vrac...).